

Repères pour une progression B2i/Socle commun

Rappel des différents textes de référence

..... Socle commun
..... Livret de compétences
..... B2i

Pilier 4 du socle commun :

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

La culture numérique implique l'usage sûr et critique des techniques de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux.

Ces techniques font souvent l'objet d'un apprentissage empirique hors de l'École. Il appartient néanmoins à celle-ci de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace.

Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et Internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.

☆ **CONNAISSANCES**

Les élèves doivent maîtriser les bases des techniques de l'information et de la communication (composants matériels, logiciels et services courants, traitement et échange de l'information, caractéristiques techniques, fichiers, documents, structuration de l'espace de travail, produits multimédias...).

Ils doivent également savoir : • que les équipements informatiques (matériels, logiciels et services) traitent

une information codée pour produire des résultats et peuvent communiquer entre eux ; • que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même.

☆ **CAPACITÉS**

La maîtrise des techniques de l'information et de la communication est développée en termes de capacités dans les textes réglementaires définissant le B2i :

• s'approprier un environnement informatique de travail ; • créer, produire, traiter, exploiter des données ; • s'informer, se documenter ; • communiquer, échanger.

☆ **ATTITUDES** Le développement du goût pour la recherche et les échanges d'informations à des fins éducatives, culturelles, sociales, professionnelles doit s'accompagner

15

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES d'une attitude responsable - domaine également développé dans la définition du B2i - c'est-à-dire :

• une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible ; • une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs.

Le livret de compétence.

➔ Le tableau de fin du cycle 3 ou palier 2 :

« Compétence 4

La maîtrise des techniques usuelles de L'information et de La Communication

Le niveau requis au palier 2 pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est celui du brevet informatique et internet niveau école »

S'approprier un environnement informatique de travail

➤ Connaître et maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur et de ses périphériques

Adopter une attitude responsable

➤ Prendre conscience des enjeux citoyens de l'usage de l'informatique et de l'internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus

Créer, produire, traiter, exploiter des données

- Produire un document numérique : texte, image, son
- Utiliser l'outil informatique pour présenter un travail

S'informer se documenter

- Lire un document numérique
- Chercher des informations par voie électronique
- Découvrir les richesses et les limites des ressources de l'internet

Communiquer, Echanger

- Échanger avec les technologies de l'information et de la communication

Le B2i reprend en grande partie ces grandes lignes :

1 – S'approprier un environnement informatique de travail
1.1) Je sais désigner et nommer les principaux éléments composant l'équipement informatique que j'utilise et je sais à quoi ils servent.
1.2) Je sais allumer et éteindre l'équipement informatique; je sais lancer et quitter un logiciel.
1.3) Je sais déplacer le pointeur, placer le curseur, sélectionner, effacer et valider.
1.4) Je sais accéder à un dossier, ouvrir et enregistrer un fichier.
2 - Adopter une attitude responsable
2.1) Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC de mon école.
2.2) Je respecte les autres et je me protège moi-même dans le cadre de la communication et de la publication électroniques.
2.3) Si je souhaite récupérer un document, je vérifie que j'ai le droit de l'utiliser et à quelles conditions.
2.4) Je trouve des indices avant d'accorder ma confiance aux informations et propositions que la machine me fournit.
3 – Créer, produire, traiter, exploiter des données
3.1) Je sais produire et modifier un texte, une image ou un son.
3.2) Je sais saisir les caractères en minuscules, en majuscules, les différentes lettres accentuées et les signes de ponctuation.
3.3) Je sais modifier la mise en forme des caractères et des paragraphes.
3.4) Je sais utiliser les fonctions copier, couper, coller, insérer, glisser, déposer.
3.5) Je sais regrouper dans un même document du texte ou des images ou du son.

3.6) Je sais imprimer un document.

4 – S'informer, se documenter

4.1) Je sais utiliser les fenêtres, ascenseurs, boutons de défilement, liens, listes déroulantes, icônes et onglets.

4.2) Je sais repérer les informations affichées à l'écran.

4.3) Je sais saisir une adresse internet et naviguer dans un site.

4.4) Je sais utiliser un mot-clé ou un menu pour faire une recherche.

5 – Communiquer, échanger

5.1) Je sais envoyer et recevoir un message.

5.2) Je sais dire de qui provient un message et à qui il est adressé.

5.3) Je sais trouver le sujet d'un message.

5.4) Je sais trouver la date d'envoi d'un message.
